



COMITE SYNDICAL du 15 septembre 2009

Extrait du registre des délibérations

Le 15 septembre Deux mille neuf, à dix heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. BLAGNAC CONSTELLATION, convoqué le 7 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Cornebarrieu sous la Présidence de Monsieur Bernard KELLER, Président.

Délégués titulaires présents :

Messieurs Claude BENOIT, Christian BERGON, Elain CANEZIN, Daniel DEL COL, Madame Annette DUPRÉ, Messieurs Gilles de FALETANS Jean-Louis GATÉ, Michel INDELICATO, Bernard KELLER, Gilles LAGARDÈRE, Guy LOZANO, Madame MAUREL, Messieurs Pascal RODRIGUES, Francis SANCHEZ, Pierre VIVANT

Délégués titulaires représentés :

Monsieur Bernard LOUMAGNE par Monsieur Jean-Claude DUBOS

Délégués titulaires ayant donné procuration :

Monsieur Edmond DESCLAUX à Monsieur LAGARDERE

Délégués titulaires excusés :

Monsieur Joseph CARLES
Monsieur Maurice BIDOUILH

Secrétaire de Séance : Monsieur de FALETANS

Nombre de Membres en Exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

DEPOSE EN PREFECTURE LE :

CERTIFIE EXECUTOIRE LE :



DELIBERATION N° 2009.03-EQP03

EQUIPEMENTS PUBLICS

CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE A LA COMMUNE D'AUSSONNE D'UN TERRAIN REPRESENTANT L'ASSIETTE FONCIERE DES AIRES DE STATIONNEMENT, ESPACES VERTS, PIETONNIERS ET BASSIN D'ORAGE JOUXTANT LE COLLEGE GERMAINE TILLION

Exposé :

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de céder à la commune d'Aussonne l'assiette foncière des aires de stationnement, espaces verts, piétonniers et bassin d'orage jouxtant le collège Germaine Tillion moyennant l'euro symbolique.

La délibération en date du 29 juin 2006 approuvait la convention qui formalisait d'une part la mise à disposition par le SIVOM Blagnac Constellation des terrains relatifs au collège, cadastrés sections ZB 84, 85, 86, 87, 88 et 89 et qui d'autre part rappelait que les diverses cessions feraient l'objet de délibérations spécifiques après réception des travaux correspondant.

La réception des espaces aménagés à l'extérieur du collège d'Aussonne ayant eu lieu en date du 23 décembre 2008, il convient alors de rétrocéder à l'euro symbolique les emprises concernées à la commune d'Aussonne.

**Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité :**

DECIDE de céder à l'euro symbolique à la commune d'Aussonne le terrain d'emprise des aires de stationnement jouxtant le collège Germaine Tillion, les espaces verts, les piétonniers et le bassin d'orage d'une superficie de 10 223 m² correspondant aux parcelles suivantes :

- partie de la parcelle ZB 1068, 1069, 1073 pour 7348 m² ;
- partie de la parcelle ZB 1067, 1070 pour 2464 m² ;
- partie de la parcelle ZB 1057, 1060, 1063, 1066 pour 411 m², selon le plan d'arpentage du géomètre effectué en juin 2008.

AUTORISE Monsieur le Président, Vice-président, à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Le Président,

Bernard KELLER